

8. La valorisation des déchets verts

<p>Niveaux B1, B2, C1.</p> <p>Objectifs . Objectifs communicatifs : résumer des informations à l'oral ou à l'écrit ; rédiger un texte injonctif. . Objectif linguistique : enrichir le vocabulaire lié à l'environnement. . Objectif culturel : sensibiliser à l'éco-citoyenneté</p> <p>Thèmes Le recyclage des déchets verts/le compostage. Le respect de l'environnement. L'éco-citoyenneté.</p>	<p>Vocabulaire La tonte : <i>action qui consiste à tondre, à couper ras.</i> L'épandage : <i>action qui consiste à étaler du fumier ou de l'engrais sur une terre.</i> Le compost : <i>reste de plantes utilisé comme engrais naturel.</i> Paître : « là où paissent les animaux » <i>syn. manger de l'herbe.</i></p> <p>Notes Le SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) a été créé en avril 1997 à l'initiative du département de la Haute-Vienne, des SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) et des communes isolées qui en sont adhérentes, afin de satisfaire au mieux aux objectifs de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets.</p>
---	---

1. Mise en route

B1 / B2 Cherchez tous les mots que vous pouvez associer au terme « recyclage ».

Mise en commun.

Voici une liste de déchets. A deux, classez-les dans l'une des colonnes du tableau.

Tontes de pelouse, épluchures de légumes et de fruits, branchages et petites tailles de haies, fruits et légumes coupés en morceaux, plantes fanées, feuilles mortes, marc de café et filtre, sachets de thé, paille et foin, mauvaises herbes, écorces d'arbre, restes de repas sauf viande et os (légumes, pâtes, riz...), pain rassis, croûtes de fromage, fleurs fanées.

Déchets de jardin	Déchets de cuisine
Ex. fleurs fanées	Ex. sachets de thé
-	-
-	-

Mise en commun.

Selon vous, quel est le point commun à tous ces déchets ?

Solution : Ce sont tous des déchets organiques donc biodégradables qui peuvent être transformés en compost. (source : www.syded87.org/collecte/compostage.php4)

Connaissez-vous des moyens pour recycler ou éliminer ces déchets végétaux ?

B2 Le reportage que vous allez voir est intitulé « La valorisation des déchets verts ».

*A deux, imaginez son contenu (images filmées, séquences, thèmes abordés).
Établissez une liste de questions auxquelles, selon vous, le reportage apporte
une réponse.*

2. Avec le document

B1 / B2 Visionner le début du document et arrêter la cassette avant l'interview de Bernard Delage.

*A deux. En utilisant les informations du document, donnez oralement une
définition de ce que l'on entend par « déchet vert ».*

*Poursuivre le visionnage et arrêter avant l'interview d'Emmanuel Fontier.
Citez deux avantages au recyclage des déchets verts parmi ceux qui sont
présentés par le Président du Syded, Bernard Delage.*

Continuer avec l'interview d'Emmanuel Fontier.

*Comment s'y prend-il pour fertiliser son exploitation ? A quel moment de
l'année ?*

B2 / C1 Faites écouter l'interview de Bernard Goupy, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne.

*Présentez en deux phrases l'action de la Chambre d'Agriculture et les types de
contrôle effectués.*

Terminer le visionnage du reportage.

Quel rôle les coopératives jouent-elles dans le compostage des déchets verts ?

3. Expression orale

B1 *En petits groupes, cherchez tous les problèmes dont souffrent notre planète.
Classez-les par ordre d'importance. Dites quel est celui qui vous paraît le plus
important.*

*Vous sentez-vous personnellement impliqué dans la protection de
l'environnement ?*

*Connaissez-vous des opérations pour diminuer la pollution de l'environnement ?
Donnez des exemples.*

B2 *Organisez un débat sur la diminution de la forêt amazonienne, la raréfaction
de l'eau douce, le réchauffement de la Terre, etc.*

4. Expression écrite

B1 / B2 *A la manière des 10 commandements, rédigez une charte de l'éco-
citoyen qui s'applique à votre école ou à votre quartier.*

*- Lisez l'article « Composter ses déchets pour un jardin et des plantes vertes en
forme » sur le site*

www.univers-nature.com/activites/fabrication-compost.html *et rédigez
une fiche pratique intitulée : « Faire son compost » en vous aidant des
informations que vous aurez lues.*

Pour aller plus loin

B1 *Allez sur www.planete-nature.org et cliquez sur « Un geste pour la
planète ».*

Quels sont ceux que vous pensez pouvoir adopter au quotidien ?

B2 / C1 Lisez le texte extrait de

<http://www.syded87.org/collecte/compostage.php4> et soulignez les éléments communs et les divergences par rapport au document vidéo.

«C'est hier matin, à Limoges, que le SYDED, producteur de déchets verts issus des déchetteries, et la Chambre d'agriculture, représentant des agriculteurs du département, ont signé une charte sur la qualité des composts en Haute-Vienne. « Le SYDED a repris depuis janvier 2003, la gestion des bas de quai des déchetteries de son territoire, expliquent les responsables de l'organisme, il doit donc pourvoir à l'élimination ou au recyclage des déchets verts reçus en déchetteries, notamment les déchets verts » souligne Marcel Raynaud, président du SYDED. Vaste tâche lorsque l'on sait que 7 000 tonnes de déchets verts sont produits chaque année dans le département, soit environ 45 kilos par an et par habitant. Ceux-ci sont composés pour un tiers de branchage et pour deux tiers de pelouse et de feuilles. Ainsi, le SYDED a désiré créer une filière de valorisation pertinente de ces déchets végétaux collectés par le réseau des déchetteries de son territoire et a recherché localement des débouchés agricoles. « Outre l'intérêt environnemental, une valorisation locale permet la maîtrise des coûts liés au transport et au traitement de ces déchets ainsi que les dépenses publiques qui en découlent », précise le SYDED. Dans ce contexte, le syndicat et la Chambre d'agriculture se sont associés pour développer des partenariats locaux. Cette charte définit les grands principes de ce partenariat avec le monde agricole. Elle fixe l'intervention des différents partenaires pour la valorisation des déchets verts et précise les responsabilités de chacun, « afin d'assurer la mise en œuvre d'une filière pérenne sur le département de la Haute-Vienne ». Une convention particulière sera ensuite signée entre le SYDED et chaque agriculteur qui utilisera les déchets verts collectés par le syndicat pour réaliser du co-compostage avec ses effluents d'élevage. Au travers de ce partenariat, le SYDED s'engage à collecter les déchets végétaux (tontes de gazon, tailles de haies, feuilles, élagage, branchages...) des particuliers, essentiellement sur les déchetteries de son territoire. Il s'agit aussi pour l'organisme d'assurer la qualité des végétaux collectés, de stocker et broyer ces végétaux, de les transporter ensuite chez les agriculteurs et, enfin, d'effectuer un suivi quantitatif et qualitatif du devenir de ces déchets verts. De leur côté, les agriculteurs qui auront signé une convention avec le SYDED, devront co-composter les déchets verts avec les effluents d'élevage, effectuer ce compostage dans des lieux répondant à la réglementation départementale, contrôler que les effluents d'élevage sont exempts de toute matière indésirable, vérifier que les épandages de compost soient conformes aux conditions d'épandage des effluents d'élevage du département.

Fiche réalisée par Frédérique Gella, Cavilam, Vichy

